

Madame, Monsieur,

Afin de mettre à jour notre fichier, nous vous demandons de bien lire ce qui suit :

En 2017/2018 vous aviez opté pour le prélèvement automatique de vos factures, et si vous continuez ce mode de règlement pour 2018/2019, vous n'avez aucune démarche à faire sauf si changement de domiciliation bancaire, en ce cas merci de nous fournir un nouveau RIB lisible au format IBAN BIC. Vous recevrez comme d'habitude la facture en début de mois avant d'être prélevé la semaine suivante.

Si vous désirez cette année opter pour le prélèvement automatique, merci de compléter la fiche ci-jointe et **la rendre au plus tard pour le 10 septembre 2018 accompagnée d'un RIB** au format IBAN BIC.

Si vous n'avez pas la possibilité d'imprimer, des mandats SEPA sont disponibles au bureau.

Merci de votre attention.

Valérie Vandermeersch  
Secrétaire comptable

Isabelle BOUTTEN  
Chef d'établissement